



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE CIPRES

SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

YAOUNDE, LES 24 ET 25 FEVRIER 2011

COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

Ouverte par son Excellence, Monsieur Philémon YANG, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Cameroun, la Seizième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est tenue les 24 et 25 février 2011 à Yaoundé au Cameroun sous la Présidence du Professeur Robert NKILI, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1° - Election du Président du Conseil des Ministres

Conformément à l'article 7 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), le Conseil a élu à l'unanimité le Professeur Robert NKILI, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale de la République du Cameroun, pour présider l'Institution au titre de l'exercice 2011.

2° et 3° - Adoption des comptes rendus de :

- **la quinzième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 18 février 2010 à Ouagadougou (Burkina) ;**
- **la seizième session extraordinaire tenue le 11 Juin 2010 à Genève (Suisse) ;**
- **la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres de tutelle tenue le 08 octobre 2010 à Yaoundé (Cameroun), en marge du 2^{ème} Colloque africain sur le travail décent.**

Après amendements, les comptes rendus de la quinzième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 18 février 2010 à Ouagadougou (Burkina), de la seizième session extraordinaire tenue le 11 juin 2010 à Genève (Suisse) et de la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres de tutelle tenue le 08 octobre 2010 à Yaoundé (Cameroun), en marge du 2^{ème} Colloque africain sur le travail décent ont été adoptés.

4°- Examen et adoption du rapport sur l'audit institutionnel de la CIPRES

Le Conseil a pris connaissance des amendements formulés par le Comité d'Experts sur le rapport d'audit institutionnel de la CIPRES lors de sa réunion tenue les 24, 25 et 26 août 2010 à Lomé au Togo.

Afin de permettre à ses membres de mieux analyser les conclusions dudit rapport, il a reporté l'examen de ce point à sa session extraordinaire prévue en juin 2011 à Genève (Suisse).

5°- Examen et adoption des projets du plan d'actions et du budget 2011

Le Conseil a examiné les projets du plan d'actions et du budget de la Conférence au titre de l'exercice 2011.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, il a adopté le plan d'actions et le budget de l'exercice 2011.

Ce budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Huit cent quarante neuf millions cent quatre vingt dix mille (849 190 000) francs CFA, répartie comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 826 690 000 francs CFA
- dépenses d'investissement : 22 500 000 francs CFA

Cependant, le Conseil a instruit le Président de la Commission de Surveillance et le Secrétaire Permanent d'organiser une réunion du Comité d'Experts sur la détermination de la part variable des contributions des Etats au budget de la CIPRES, et de créer un cadre de réflexion sur les voies et moyens susceptibles de permettre au plan d'actions et au budget de la CIPRES de répondre efficacement aux attentes des organismes de prévoyance sociale. Les résultats desdits travaux devront être soumis au Conseil lors de sa prochaine session extraordinaire.

6°- Examen et adoption du rapport annuel 2009 du Secrétaire Permanent

Le Conseil a adopté le rapport annuel 2009 du Secrétaire Permanent et l'a félicité pour la qualité du document.

Il a également félicité les Organismes pour les efforts accomplis dans la production des informations statistiques, financières et comptables ayant permis

l'élaboration de ce rapport.

Toutefois, concernant les Organismes n'ayant pas encore produit les états financiers et les données statistiques indispensables à la finalisation dudit rapport, le Conseil leur a accordé un délai supplémentaire de trois (3) mois, expirant le 31 mai 2011, pour la production de ces informations.

7°- Examen du protocole d'accord entre la CIPRES et la MSA

Le Conseil a pris connaissance de la note d'information du Secrétaire Permanent sur le protocole d'accord entre la CIPRES et la MSA.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, il a autorisé le Secrétaire Permanent à procéder à la signature dudit protocole sous réserve de la prise en compte des amendements apportés.

8°- Renouvellement des mandats des Inspecteurs issus du 4^{ème} concours

Au vu des éléments à lui soumis et prenant en compte les propositions de la Commission de Surveillance relatives au renouvellement des mandats des Inspecteurs recrutés en 2008, le Conseil a renouvelé les mandats des Inspecteurs dont les noms suivent, pour une deuxième période de trois (03) ans) :

- Madame Adjaratou OUATTARA DJIRE
- Messieurs Adolphe Gabriel MOUKENGUE ETOTA
Issa OUMAROU DJIBO

9°- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes de la CIPRES

Prenant en compte la proposition de la Commission de Surveillance et conformément à l'article 46-2 du Règlement Financier et Comptable des Organes de la Conférence, le Conseil a renouvelé le mandat du Cabinet OKALLA AHANDA & ASSOCIES DU CAMEROUN, Commissaire aux Comptes de la Conférence pour une seconde et dernière période de trois (03) ans, prenant effet à compter de l'exercice 2011.

10°- Point sur le niveau d'instauration de l'Assurance maladie dans la zone CIPRES

Le Conseil a pris connaissance du niveau d'instauration de l'Assurance maladie dans la zone CIPRES.

Il a noté avec satisfaction que certains pays membres ont effectivement mis en place l'assurance maladie et que des études sont en cours dans les autres Etats en vue de son instauration.

Au regard de l'intérêt que revêt cette question, il a exhorté les organes de la CIPRES à accompagner les Etats dans la création de cette branche qui contribue à la lutte contre la pauvreté.

11°- Communication thématique « l'instauration de l'Assurance maladie : Quels apports pour le système de protection sociale des pays membres de la CIPRES » présentée par le Burkina Faso, le Cameroun, le Gabon et le Mali

Le Conseil a été informé par le Président du Comité d'Experts des échanges enrichissants qui ont suivi les exposés relatifs à l'instauration de l'assurance maladie au Burkina, au Cameroun, au Gabon et au Mali.

Il a félicité les Experts pour cette initiative qui permet aux pays de partager leurs expériences sur des questions d'actualité relatives à la protection sociale.

Le Conseil a instruit le Secrétaire Permanent de lui proposer un autre thème d'actualité pour sa prochaine session ordinaire.

12°- Point sur la situation des travailleurs migrants dans la zone CIPRES

Le Conseil a pris connaissance des données relatives à la situation des travailleurs migrants dans la zone CIPRES et a félicité le Secrétariat Permanent pour la qualité du document produit.

Par ailleurs, il a été informé de la ratification de la convention multilatérale de sécurité sociale par la République du Bénin, portant ainsi à cinq (05), le nombre d'Etats qui l'ont ratifiée.

Le Conseil a félicité la République du Bénin et a exhorté les autres Etats membres n'ayant pas encore ratifié la Convention à poursuivre les diligences nécessaires à cet effet.

13°- Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres et se réjouit des efforts accomplis par tous les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Le Conseil salue ces efforts, félicite l'ensemble des Etats et les exhorte à poursuivre dans cette voie.

Cependant, soucieux d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, le Conseil invite les Etats membres ayant des arriérés de paiement, à prendre toutes les mesures utiles pour les apurer.

14°- Point sur les indicateurs de gestion

Prenant en compte l'organisation prochaine d'une rencontre des responsables financiers et comptables des Caisses à Libreville au Gabon en 2011, le Conseil a instruit la Commission de Surveillance et le Secrétariat Permanent d'approfondir la réflexion sur les aspects relatifs aux amortissements et provisions, à la fiscalité et au taux de couverture des prestations techniques lors de cette rencontre.

15°- Point sur l'exécution des décisions prises par le Conseil lors de ses sessions ordinaire et extraordinaire respectives du Burkina Faso et de Genève 2010

Le Conseil a pris connaissance du niveau d'exécution des décisions prises au cours de ses sessions 2010 par la Commission de Surveillance et le Secrétariat Permanent.

Il a relevé le bon niveau d'exécution desdites décisions et les a félicités.

16°- Requête du Ministère de l'Economie et des Finances du Togo, relative à l'adhésion de la Caisse de Retraite du Togo (CRT) à la CIPRES

Concernant la requête du Togo relative à l'intégration de la Caisse de Retraite du Togo (CRT), le Conseil après examen de la demande d'intégration, a décidé à l'unanimité d'admettre cette Caisse dans le portefeuille des Organismes des Etats membres de la CIPRES.

Il a donné mandat à son Président en exercice de procéder à la formalisation de cette intégration.

17°- Compte rendu du dossier de l'OHADA relatif au rang des créances de cotisations sociales

Prenant en compte les propositions du Comité d'Experts, le Conseil a exhorté ses membres à poursuivre les démarches politiques engagées et aux organes de la CIPRES, à exploiter la possibilité qu'offre le projet de code de travail de l'OHADA en cours d'élaboration, aux fins d'obtenir le reclassement des créances des cotisations sociales au 3^{ème} rang.

Par ailleurs, il leur a également demandé d'entreprendre les mêmes démarches auprès de la CIMA afin de solutionner les difficultés rencontrées par les organismes relatives aux délais de production et aux bases de détermination des débours d'accidents de trajet auprès des compagnies d'assurance.

18°- Informations sur l'organisation du 20^{ème} anniversaire de la CIPRES

Prenant en compte la proposition du Comité d'Experts, le Conseil a reporté l'examen de ce point à sa prochaine session extraordinaire prévue en juin 2011 à Genève (Suisse).

19°- Choix du pays devant abriter la 16^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres

Conformément aux dispositions de l'article 7 du Traité instituant la Conférence, il revient à la République Centrafricaine d'abriter la dix-septième session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale en 2012.

Le Conseil s'est réjoui de l'acceptation par ce pays d'abriter cette session. Il adresse ses remerciements aux Autorités de la République Centrafricaine.

20°- Divers

▪ Discipline au sein du Groupe CIPRES

Le Conseil après avoir échangé sur ce point, a pris les décisions suivantes :

- changer l'intitulé de ce point de divers comme proposé par le Comité d'Experts à savoir : « **Cohésion et solidarité au sein de la CIPRES** »
- informer désormais le Conseil officiellement de toutes les questions engageant un Etat membre et/ou présentant un intérêt pour les Etats membres de la CIPRES, afin de lui permettre de prendre les mesures appropriées à même de garantir la cohésion et la solidarité au sein de la CIPRES.

▪ Octroi d'un terrain à la CIPRES par la République du Togo

Le Conseil a été informé par le Président en exercice sortant, de la décision de la République Togolaise d'octroyer à la CIPRES un terrain pour la construction de son siège.

Il a remercié les Autorités togolaises pour cette décision ainsi que pour tous les efforts déjà consentis au profit de la CIPRES.

▪ **Participation de la Guinée Equatoriale à la réunion préparatoire du Comité d'Experts de la 16^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres**

Le Conseil s'est félicité de la participation de cet Etat membre aux travaux du Comité d'Experts, après près de sept (07) ans d'absence. Il donne mandat au Président en exercice et à chaque membre du Conseil de poursuivre leurs efforts pour que ce pays reprenne activement sa participation aux activités de la CIPRES.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé une motion spéciale de remerciement et de félicitation, à Son Excellence, Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat, pour avoir accepté d'abriter sa seizième session ordinaire et pour toutes les facilités mises à sa disposition pour le bon déroulement de ses travaux.

Le Conseil a également adressé une motion de remerciement au Gouvernement de la République du Cameroun et au Peuple Camerounais pour la chaleur de l'accueil qui lui a été réservé, ainsi que pour toutes les attentions dont ses membres ont bénéficié durant leur séjour en terre camerounaise.

Fait à Yaoundé, le 25 Février 2011

LE CONSEIL DES MINISTRES